

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie
.....

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland
.....

AVIS JURIDIQUE

RELATIF AUX ACCORDS DE CREDIT N° 2000003228 D'UN MONTANT DE 22,850 MILLIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (DTS) CORRESPONDANT A 31.5 MILLIONS DE DOLLARS US, SOIT ENVIRON 18.9 MILLIARDS DE F CFA ET DE CREDIT N° 2000003229 D'UN MONTANT DE 11,255 MILLIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (DTS) CORRESPONDANT A 15.5 MILLIONS DE DOLLARS US, SOIT ENVIRON 9.3 MILLIARDS DE F CFA CONCLUS LE 25 SEPTEMBRE 2020 ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) LIE AU FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (PADFA II)

QUESTION POSEE

Examen de la validité des engagements souscrits par la République du Cameroun et le Fonds Internationale de Développement Agricole (FIDA), au titre des Accords de crédit n° 2000003228 d'un montant de 22,850 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) correspondant à 31.5 millions de Dollars US, soit environ 18.9 milliards de F CFA et de crédit n° 2000003229 d'un montant de 11,255 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) correspondant à 15.5 millions de Dollars US, soit environ 9.3 milliards de F CFA conclus le 25 septembre 2020 entre la République du Cameroun et le Fonds Internationale de Développement Agricole (FIDA) relatif au financement de la deuxième phase du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA II).

AVIS

En réponse à la question posée ci-dessus, je soussigné, **Séraphin Magloire FOU DA**, Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, agissant par délégation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun, rends l'Avis Juridique suivant :

Aux termes des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires en vigueur en République du Cameroun :

1- Le Président de la République négocie et ratifie les Traités, Conventions et Accords internationaux, y compris les Accords de prêts ou de dons engageant la République du Cameroun ;

2- Le Président de la République peut autoriser ou habilitier un membre du Gouvernement ou toute autre personne à négocier et/ou à signer en son nom et pour le compte de la République du Cameroun, lesdits Traités, Accords ou Conventions de financement et tous les autres documents y afférents ;

3- La signature apposée par le Président de la République lui-même ou par son représentant ainsi désigné, **vaut ratification** de ce Traité, de cette Convention ou de cet Accord de financement et engage pleinement la République du Cameroun.

2

S'agissant des Accords de crédit n°2000003228 d'un montant de 22,850 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) correspondant à 31.5 millions de Dollars US, soit environ 18.9 milliards de FCFA et de crédit n°2000003229 d'un montant de 11,255 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) correspondant à 15.5 millions de Dollars US, soit environ 9.3 milliards de FCFA conclus le 25 septembre 2020 entre la République du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) relatif au financement de la deuxième phase du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA).

1-) Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a été autorisé par Décret N°2020/530 du 03 septembre 2020 du Président de la République ;

2-) La signature apposée à cet effet le 25 septembre 2020 sur les Accords de Crédit N°2000003228 et N°2000003229 par Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, engage la République du Cameroun au regard dudit Accord et des documents y afférents ;

3-) La République du Cameroun a ainsi satisfait à toutes les exigences de sa Constitution et de ses autres obligations et prescriptions de droit pour la prise en charge de toutes ses obligations résultant dudit Accord de financement.

En conséquence, les obligations et engagements souscrits par la République du Cameroun en vertu de ces Accords de Crédit N°2000003228 et N°2000003229 signés avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) par Visio conférence à Yaoundé et à Rome le 25 septembre 2020, sont pleinement valides et juridiquement exécutoires./-

Yaoundé, le 10 DEC 2020

**LE SECRETAIRE GENERAL
DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE,**



FOUDA Séraphin Magloire